



## CAHIER DE REVENDICATIONS CP 226

- **POUVOIR D'ACHAT**  
Application maximale de la marge salariale  
Barèmes :
  - adaptations des tranches – plus régulièrement, de préférence sur base annuelle; progression plus rapide pour les classes basses
  - adaptation art.23
- **FORMATION**  
Droit individuel à la formation  
Amélioration compétences CE
- **COMBINAISON TRAVAIL-VIE PRIVÉE**  
Du congé et/ou jours d'ancienneté en plus  
Complément en cas de prises des jours de congés « jeunes »  
Renforcement du congé parental pour les ménages monoparentaux
- **MESURES DE FIN DE CARRIÈRE**  
Modalisation maximale  
Prolongations et amélioration complément sectoriel
- **MOBILITÉ**  
Remboursement à 100% des transports publics pour tous les moyens de transport public  
Adaptation de l'intervention voiture privé pour les travailleurs qui dépendent du transport privé  
Budget mobilité : recommandation  
Relèvement de l'indemnité vélo
- **CLASSIFICATION DE FONCTIONS**  
Procédure de recours collective
- **DÉLÉGATION SYNDICALE**  
Augmentation du nombre de mandats  
Adaptation des seuils  
Protection sur base de la loi de 1991
- **TRAVAIL INTÉRIMAIRE**  
Encadrement  
Reprise de l'ancienneté dans tous les cas  
Significations des horaires
- « **CCT 32 bis** » au niveau sectoriel en cas de reprise de contrats/licences

### Petit chômage

Naissance d'un petit-enfant : 1 jour

Congé de deuil : extension du petit chômage en cas de décès

Extension du congé de paternité